

VD_FINDINFO Arrêt / 2021 / 678 vom 30. Juni 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-06-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2021__678

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2021 / 678 du 30 juin 2021

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2021 / 678 del 30 giugno 2021

Regeste

AM, TRAITEMENT À L'ÉTRANGER, CHANGEMENT DE SEXE, OPÉRATION, DEVOIR DE COLLABORER | 24 LAMal, 25 LAMal, 32 al. 1 LAMal, 34 al. 2 LAMal, 36 OAMal

Erwägungen

E. 6

a) En conclusion, le recours, mal fondé, doit être rejeté et la décision sur opposition confirmée. La Cour de céans ayant pu statuer en l'état du dossier, il n'y a pas lieu de donner suite aux réquisitions de preuves de la recourante (appréciation anticipée des preuves ; ATF 140 I 285 consid. 6.3.1 et les références citées). b) Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA, dans sa teneur en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, applicable en l'occurrence selon l'art. 83 LPGA), ni d'allouer de dépens, dès lors que la recourante n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.